L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No. 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 2 DECEMBRE.

FRANCE.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

SÉANCE DU 15 NOVEMBRE.

Modifications du règlement.

M. Roger-Marvaise dépose le rapport sur la proposition de M. Leblond, relativement aux modifications à introduire dans le règlement de la Chambre. (Lisez! lisez!)

M. le rapporteur donne lecture de son rapport, qui conclut à l'adoption d'une résolution rétablissant le rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal entraînant privation de l'indemnité pendant quinze jours et la censure avec exclusion temporaire du lieu des séances. Le député qui résisterait à cette mesure serait conduit dans un local préparé à cet effet par les soins des questeurs.

La censure entraîne de plein droit la privation de l'indemnité pendant un mois et l'impression et l'affichage du procès-verbal aux frais du député. (Bruit à droite. Applaudissements à gauche.)

M. Andrieux demande la discussion immédiate du projet relatif au règlement...

M. le rapporteur appuie cette demande. Plusieurs membres à gauche font remarquer que le texte n'en est pas imprimé.

La Chambre consultée décide que la discussion aura lieu immédiatement.

M. Paul de Cassagnac dit qu'il est difficile à un membre de la droite de s'opposer à une mesure résolue d'avance par la gauche.

La gauche est le nombre, la droite s'efforcera d'être la raison et le bon sens. Pourquoi ne pas rétablir le règlement de la Convention, quand on a repris ses armes de hier par une proposition qui tend à supprimer le président de la République et le Sénat?

La Convention avait mieux que le local dont il est question dans le rapport: elle avait l'Abbaye, garde-manger de l'assassinat.

On dit que M. Thiers, dans un long *factum* qu'on a rédigé, jour par jour, s'est plaint des désordres qui se sont produits dans cette Chambre où il ne venait jamais. On avait l'habitude dans cette Assemblée de vomir l'outrage sur l'empire, sur toutes les monarchies, sur tous les gouvernements. Il fallait s'attendre à des protestations indignées. Toutes les fois qu'on parlera de la pourriture impériale ou de la boue de Sedan, on trouvera des adversaires implacables, résolus à faire taire ces propos. (Applaudissements à droite.)

Ce principe de l'intervention du gouvernement dans les élections, toutes les oppositions le condamnent, mais tous les hommes d'opposition, arrivés au pouvoir, s'empressent de l'appliquer (Très bien! très bien! à droite); les uns ouvertement, les autres d'une façon occulte, selon leur tempérament et leur caractère.

Sous la monarchie de juillet, tous l'ont appliqué. Dans les élections de 1831, M. Casimir Périer revendiquait, pour le gouvernement, le droit et le devoir d'intervenir.

M. Casimir Périer. Lisez donc ces circulaires! (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. Gambetta. Vous ne pourriez pas les lire.

M. de Fourtou s'attendait à l'interruption. Il a ses documents tout prêts et il les cite l'un après l'autre, à la grande joie de la droite, au grand déplaisir de la gauche."

En 1846, que disait M. Duchatel? La maxime que le gouvernement doit rester impassible dans la lutte électorale n'a jamais été pratiquée. Le gouvernement est sans cesse attaqué; que deviendrait-il s'il n'était défendu?

Et si la monarchie de juillet invoquait ces principes, comment le gouvernement de 1848 les appliquait-il? (Rires à droite.) Ledru-Rollin écrivait à ses agents: Examinez sévèrement les titres des candidats; pas de transaction, pas de faiblesse; que le jour de l'élection soit le triomphe, avec nos candidats, de la révolution." (Applaudissements à droite.)

Sous l'Empire, M. Jules Simon disait: "Je ne suis pas l'ennemi de la candidature officielle. (Rires à droite); le désintéressement du gouvernement dans la lutte électorale est irréalisable."

Mais que sont donc les hommes qui nous reprochent notre intervention dans les luttes électorales? Les hommes du gouvernement de la défense nationale!

Voyez cette dépêche de l'intérieur au préfet des Bouches-du-Rhône: "Bordeaux, 5 février 1871. Il nous faut subir les élections. (Rires et applaudissements à droite.) Faisons donc les élections, mais soyons tous les deux ensemble, les élus de Marseille." Signé: "Léon Gambetta."

Le préfet de Tarn recommandait la candidature de l'amiral Jaurès. Le préfet des Bouches-du-Rhône demandait des pouvoirs, pour le vote des militaires, la liste des candidats recommandés par l'administration. Les préfets étaient autorisés à se porter candidats dans leurs propres départements.

Dans quelques-uns, on a vu ce scandale du préfet, du secrétaire général et de quatre sous-préfets se portant candidats.

Quand au gouvernement de M. Thiers, je ne sache pas qu'il se soit abstenu d'intervenir dans les luttes électorales, et je me rappelle encore les reproches qui lui étaient adressés à ce sujet... Tout le monde ne se souvient-il pas des lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire?

Quant aux ministres qui nous ont précédés, l'un d'eux, M. de Marcère, disait, il est vrai, le 17 mai 1876: "Le gouvernement n'intervindra jamais dans les élections." Mais, le même jour, à la même heure, il nommait maire d'Auch, M. Jean David, qui était candidat contre M. Peyrusse. (Applaudissements à droite.—Rires à gauche).

(L'opposition, continue le ministre, ne s'est pas fait faute d'user des plus détestables manœuvres électorales.

D'ailleurs, si jamais l'intervention du gouvernement a été légitime et nécessaire, c'est à coup sûr sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Qui a oublié qu'aux élections de 1876, les candidats, qui devaient se séparer plus tard de la chambre, se plaçaient sous le patronage du Maréchal? Et cette tentative devait se renouveler même aux élections de 1877.

Rappelez vous cette manœuvre qui s'est généralisée: l'usage des bulletins nommés. (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche.)

A Rennes, le gérant d'un journal faisait demander deux mille bulletins demarqués de Piré et y faisait coller le nom du candidat de l'opposition, en laissant cette qualification, candidat du maréchal de Mac Mahon.

Voix à gauche. La preuve!

M. le Ministre. La preuve! Le fait a été l'objet d'une condamnation judiciaire de la part du tribunal de Rennes. (Très bien! très bien! à droite.)

Un candidat des Landes mettait sur ses bulletins: Candidat indépendant du maréchal de Mac Mahon. On ne pouvait pas lire ce mot indépendant, mais les mots suivants apparaissaient distinctement. (Rires à gauche.)

De telle sorte que le gouvernement était dans la nécessité d'avoir de vrais candidats officiels pour éviter les faux. (Exclamations à gauche.)

(La gauche qui s'est contenue jusqu'ici, commence à entrer en fureur. C'est en vain que les chefs de groupe font signe à leurs partisans de se tenir tranquilles. La gauche interrompt continuellement. M. Gambetta lui-même se dénonce sur son banc et essaie des interruptions qui se perdent dans le bruit. M. Floquet derrière lui, et M. Allain-Targé derrière M. Floquet, font entendre des ricanements sonores.

M. de Fourtou pourtant. Il explique ce qu'est, selon lui, le mécanisme de la Constitution. D'une part, le Sénat et le Maréchal; de l'autre, la Chambre des députés. Ce sont là trois pouvoirs, résultats de concessions réciproques intervenues en 1875 entre les monarchistes et les républicains, ont des attributions respectives dont aucun d'eux ne peut et ne doit sortir.)

Voilà le pacte constitutionnel conclu le 25 février 1875. Comment ce contrat a-t-il été tenu?

Est-ce que les conservateurs l'ont attaqué? Est-ce que le Maréchal n'a pas confié le pouvoir à des hommes qui avaient toute leur vie durant, dans les pages à la dévotion républicaine, et qui étaient le type même de la Constitution, puisqu'ils se disaient profondément conservateurs et profondément républicains? (Très bien! très bien! à droite.

Cependant, est-ce que ces ministres ne se sont pas placés bien vite sous la protection d'une majorité qui allait bien au-delà de la Constitution? Est-ce qu'ils n'ont pas mis en péril toutes les influences conservatrices? Et le Maréchal n'aurait pas eu le droit de rappeler le contrat à ceux qui le méconnaissent? (Très bien! très bien! à droite.)

Voilà pourquoi, dans la lutte électorale, il a pu s'adresser à des hommes de tous les partis sans distinction. (Rires à gauche.) Il y avait entre eux un lien commun: la défense de l'intérêt social.

Je puis bien que nous parlons de radicalisme, on dirait que c'est un mot qui fait frissonner. Il n'est donc pas concevable qu'une autre enquête et de la façon énergique dont il signalait le danger du radicalisme? (Très bien! très bien! à droite.)

Mais ce péril social (Rires à gauche), vous le déniez? Vous avez donc oublié tous les programmes qui s'étalent dans certaines feuilles qui viennent de certaines frontières? Avez vous perdu le souvenir du programme socialiste républicain de la Seine? (Rires à gauche.) Ce programme qui demandait la refonte des lois sur la famille, le retour de la loi du divorce, l'égalité de la femme devant la loi civile.... (Bruit à gauche.)

Ici commence un tumulte effroyable. "Ce programme est faux," s'écrie M. Tirard.

—C'est vous qui l'avez fait, clame M. Joly.

—Dites-nous ce qu'il a coûté au ministère de l'intérieur, là-o M. Gambetta étalé sur son pupitre.

Le ministre attend un moment de silence et poursuit.)

M. le ministre de l'intérieur—Ce programme qui demandait l'abolition de tous les impôts et leur remplacement par un impôt unique et progressif,—la suppression du Sénat, la suppression de la présidence, l'établissement d'une Chambre unique et permanente, le retour à Paris, etc.

Voix à gauche.—Les signataires. Quels sont les signataires de ce programme? (Bruit.)

M. Gatineau prononce quelques paroles qui se perdent dans le bruit.—M. Gatineau est rappelé à l'ordre.

M. le ministre. Quand je parle du radicalisme et du péril social, ai-je donc besoin de chercher bien loin mes preuves? Ne vous rappelez vous pas le président du Conseil municipal de la première ville de France, condamné à quinze mois de prison pour un délit qu'il est bon de remettre sous vos yeux: "Le Maréchal imbécile—avait dit M. Bonnet Duverdier — sera bientôt obligé de comparaître à la barre du peuple.... Nous sommes gouvernés par des soudards, des hobereaux et des traîneurs de sabres.... Le Maréchal ramolli veut tirer son épée, mais, le fourreau est vide, l'épée est restée à Sedan.... Il s'est laissé glisser de son cheval pour faire croire qu'il était blessé.... Tous les moyens sont bons.... Lutttons d'abord avec les armes, puis, pour en finir, il y a le moyen légal que vous connaissez", et en prononçant ces paroles, l'orateur fait le geste d'un homme qui tire un coup de fusil.

A deux heures et demie, M. de Fourtou monte à la tribune. Il est calme, plein de sang froid et semble indifférent à toutes les colères qui grondent autour de lui.

Jamais M. de Fourtou ne s'est montré plus net, plus éloquent, plus convaincant que dans ce discours qui lui a valu une ovation à laquelle il ne devait pas s'attendre, après tant de défections autour de lui.

L'exordre, écouté assez silencieusement, a fait une vive impression, même à gauche, où cependant M. de Fourtou n'a que des ennemis.)

M. le ministre de l'intérieur. Je veux oublier en montant à cette tribune ce qu'il pourrait y avoir d'injurieux pour nos personnes dans les considérants de la proposition qui vous est soumise et dans le rapport de M. Leblond. Je ne veux me souvenir ni des attaques dont j'ai été personnellement l'objet ni de celles qui ont été dirigées contre mes honorables collègues du cabinet. Ces attaques, ces accusations, pas plus que les résolutions dont elles sont la préface, ne peuvent nous surprendre, nous émouvoir, nous blesser. (Très bien! Très bien! à droite.) Je les laisse donc de côté avec le sentiment qu'en leur doit. (Très bien! très bien! à droite.)

Mais la discussion doit être aussi complète, aussi décisive que les circonstances le permettent, car, avant tout, nous ne sommes restés sur ces bancs que pour y attendre nos adversaires (Applaudissements à droite), pour assumer toutes les responsabilités qui nous appartiennent et lorsque M. Leblond, M. Albert Grévy, M. Léon Renault nous accusent de nous y attarder, je plains ceux qui ne comprennent pas le devoir que nous y remplissons. (Applaudissements à droite.)

J'aborde immédiatement la question de la candidature officielle, et j'ai hâte de dire à la Chambre, à mon pays, quelle a été l'attitude électorale du gouvernement et quel a été l'attitude de l'opposition. (Nouveaux applaudissements à droite.)

Ce principe de l'intervention du gouvernement dans les élections, toutes les oppositions le condamnent, mais tous les hommes d'opposition, arrivés au pouvoir, s'empressent de l'appliquer (Très bien! très bien! à droite); les uns ouvertement, les autres d'une façon occulte, selon leur tempérament et leur caractère.

Sous la monarchie de juillet, tous l'ont appliqué. Dans les élections de 1831, M. Casimir Périer revendiquait, pour le gouvernement, le droit et le devoir d'intervenir.

M. Casimir Périer. Lisez donc ces circulaires! (Applaudissements répétés à gauche et au centre.)

M. Gambetta. Vous ne pourriez pas les lire.

M. de Fourtou s'attendait à l'interruption. Il a ses documents tout prêts et il les cite l'un après l'autre, à la grande joie de la droite, au grand déplaisir de la gauche."

En 1846, que disait M. Duchatel? La maxime que le gouvernement doit rester impassible dans la lutte électorale n'a jamais été pratiquée. Le gouvernement est sans cesse attaqué; que deviendrait-il s'il n'était défendu?

Et si la monarchie de juillet invoquait ces principes, comment le gouvernement de 1848 les appliquait-il? (Rires à droite.) Ledru-Rollin écrivait à ses agents: Examinez sévèrement les titres des candidats; pas de transaction, pas de faiblesse; que le jour de l'élection soit le triomphe, avec nos candidats, de la révolution." (Applaudissements à droite.)

Sous l'Empire, M. Jules Simon disait: "Je ne suis pas l'ennemi de la candidature officielle. (Rires à droite); le désintéressement du gouvernement dans la lutte électorale est irréalisable."

Mais que sont donc les hommes qui nous reprochent notre intervention dans les luttes électorales? Les hommes du gouvernement de la défense nationale!

Voyez cette dépêche de l'intérieur au préfet des Bouches-du-Rhône: "Bordeaux, 5 février 1871. Il nous faut subir les élections. (Rires et applaudissements à droite.) Faisons donc les élections, mais soyons tous les deux ensemble, les élus de Marseille." Signé: "Léon Gambetta."

Le préfet de Tarn recommandait la candidature de l'amiral Jaurès. Le préfet des Bouches-du-Rhône demandait des pouvoirs, pour le vote des militaires, la liste des candidats recommandés par l'administration. Les préfets étaient autorisés à se porter candidats dans leurs propres départements.

Dans quelques-uns, on a vu ce scandale du préfet, du secrétaire général et de quatre sous-préfets se portant candidats.

Quand au gouvernement de M. Thiers, je ne sache pas qu'il se soit abstenu d'intervenir dans les luttes électorales, et je me rappelle encore les reproches qui lui étaient adressés à ce sujet... Tout le monde ne se souvient-il pas des lettres de M. Barthélemy Saint-Hilaire?

Quant aux ministres qui nous ont précédés, l'un d'eux, M. de Marcère, disait, il est vrai, le 17 mai 1876: "Le gouvernement n'intervindra jamais dans les élections." Mais, le même jour, à la même heure, il nommait maire d'Auch, M. Jean David, qui était candidat contre M. Peyrusse. (Applaudissements à droite.—Rires à gauche).

(L'opposition, continue le ministre, ne s'est pas fait faute d'user des plus détestables manœuvres électorales.

D'ailleurs, si jamais l'intervention du gouvernement a été légitime et nécessaire, c'est à coup sûr sous le gouvernement du maréchal de Mac-Mahon.

Qui a oublié qu'aux élections de 1876, les candidats, qui devaient se séparer plus tard de la chambre, se plaçaient sous le patronage du Maréchal? Et cette tentative devait se renouveler même aux élections de 1877.

Rappelez vous cette manœuvre qui s'est généralisée: l'usage des bulletins nommés. (Exclamations et applaudissements ironiques à gauche.)

A Rennes, le gérant d'un journal faisait demander deux mille bulletins demarqués de Piré et y faisait coller le nom du candidat de l'opposition, en laissant cette qualification, candidat du maréchal de Mac Mahon.

Voix à gauche. La preuve!

M. le Ministre. La preuve! Le fait a été l'objet d'une condamnation judiciaire de la part du tribunal de Rennes. (Très bien! très bien! à droite.)

Un candidat des Landes mettait sur ses bulletins: Candidat indépendant du maréchal de Mac Mahon. On ne pouvait pas lire ce mot indépendant, mais les mots suivants apparaissaient distinctement. (Rires à gauche.)

De telle sorte que le gouvernement était dans la nécessité d'avoir de vrais candidats officiels pour éviter les faux. (Exclamations à gauche.)

(La gauche qui s'est contenue jusqu'ici, commence à entrer en fureur. C'est en vain que les chefs de groupe font signe à leurs partisans de se tenir tranquilles. La gauche interrompt continuellement. M. Gambetta lui-même se dénonce sur son banc et essaie des interruptions qui se perdent dans le bruit. M. Floquet derrière lui, et M. Allain-Targé derrière M. Floquet, font entendre des ricanements sonores.

M. de Fourtou pourtant. Il explique ce qu'est, selon lui, le mécanisme de la Constitution. D'une part, le Sénat et le Maréchal; de l'autre, la Chambre des députés. Ce sont là trois pouvoirs, résultats de concessions réciproques intervenues en 1875 entre les monarchistes et les républicains, ont des attributions respectives dont aucun d'eux ne peut et ne doit sortir.)

Voilà le pacte constitutionnel conclu le 25 février 1875. Comment ce contrat a-t-il été tenu?

Est-ce que les conservateurs l'ont attaqué? Est-ce que le Maréchal n'a pas confié le pouvoir à des hommes qui avaient toute leur vie durant, dans les pages à la dévotion républicaine, et qui étaient le type même de la Constitution, puisqu'ils se disaient profondément conservateurs et profondément républicains? (Très bien! très bien! à droite.

Cependant, est-ce que ces ministres ne se sont pas placés bien vite sous la protection d'une majorité qui allait bien au-delà de la Constitution? Est-ce qu'ils n'ont pas mis en péril toutes les influences conservatrices? Et le Maréchal n'aurait pas eu le droit de rappeler le contrat à ceux qui le méconnaissent? (Très bien! très bien! à droite.)

Voilà pourquoi, dans la lutte électorale, il a pu s'adresser à des hommes de tous les partis sans distinction. (Rires à gauche.) Il y avait entre eux un lien commun: la défense de l'intérêt social.

Je puis bien que nous parlons de radicalisme, on dirait que c'est un mot qui fait frissonner. Il n'est donc pas concevable qu'une autre enquête et de la façon énergique dont il signalait le danger du radicalisme? (Très bien! très bien! à droite.)

Mais ce péril social (Rires à gauche), vous le déniez? Vous avez donc oublié tous les programmes qui s'étalent dans certaines feuilles qui viennent de certaines frontières? Avez vous perdu le souvenir du programme socialiste républicain de la Seine? (Rires à gauche.) Ce programme qui demandait la refonte des lois sur la famille, le retour de la loi du divorce, l'égalité de la femme devant la loi civile.... (Bruit à gauche.)

Ici commence un tumulte effroyable. "Ce programme est faux," s'écrie M. Tirard.

—C'est vous qui l'avez fait, clame M. Joly.

—Dites-nous ce qu'il a coûté au ministère de l'intérieur, là-o M. Gambetta étalé sur son pupitre.

Le ministre attend un moment de silence et poursuit.)

M. le ministre de l'intérieur—Ce programme qui demandait l'abolition de tous les impôts et leur remplacement par un impôt unique et progressif,—la suppression du Sénat, la suppression de la présidence, l'établissement d'une Chambre unique et permanente, le retour à Paris, etc.

Voix à gauche.—Les signataires. Quels sont les signataires de ce programme? (Bruit.)

M. Gatineau prononce quelques paroles qui se perdent dans le bruit.—M. Gatineau est rappelé à l'ordre.

M. le ministre. Quand je parle du radicalisme et du péril social, ai-je donc besoin de chercher bien loin mes preuves? Ne vous rappelez vous pas le président du Conseil municipal de la première ville de France, condamné à quinze mois de prison pour un délit qu'il est bon de remettre sous vos yeux: "Le Maréchal imbécile—avait dit M. Bonnet Duverdier — sera bientôt obligé de comparaître à la barre du peuple.... Nous sommes gouvernés par des soudards, des hobereaux et des traîneurs de sabres.... Le Maréchal ramolli veut tirer son épée, mais, le fourreau est vide, l'épée est restée à Sedan.... Il s'est laissé glisser de son cheval pour faire croire qu'il était blessé.... Tous les moyens sont bons.... Lutttons d'abord avec les armes, puis, pour en finir, il y a le moyen légal que vous connaissez", et en prononçant ces paroles, l'orateur fait le geste d'un homme qui tire un coup de fusil.

A deux heures et demie, M. de Fourtou monte à la tribune. Il est calme, plein de sang froid et semble indifférent à toutes les colères qui grondent autour de lui.

Jamais M. de Fourtou ne s'est montré plus net, plus éloquent, plus convaincant que dans ce discours qui lui a valu une ovation à laquelle il ne devait pas s'attendre, après tant de défections autour de lui.

L'exordre, écouté assez silencieusement, a fait une vive impression, même à gauche, où cependant M. de Fourtou n'a que des ennemis.)

M. le ministre de l'intérieur. Je veux oublier en montant à cette tribune ce qu'il pourrait y avoir d'injurieux pour nos personnes dans les considérants de la proposition qui vous est soumise et dans le rapport de M. Leblond. Je ne veux me souvenir ni des attaques dont j'ai été personnellement l'objet ni de celles qui ont été dirigées contre mes honorables collègues du cabinet. Ces attaques, ces accusations, pas plus que les résolutions dont elles sont la préface, ne peuvent nous surprendre, nous émouvoir, nous blesser. (Très bien! Très bien! à droite.) Je les laisse donc de côté avec le sentiment qu'on leur doit. (Très bien! très bien! à droite.)

On a cité d'autres commissions d'enquête, mais celles-là avaient trait à des affaires industrielles et commerciales.

Est-ce que les analogies sont sérieuses? Est ce qu'il s'agit, aujourd'hui, d'une enquête de cette nature? Non. Et quand on distingue, dans les considérants de la proposition faite par M. Albert Grévy, les mesquines colères qui se dissimulent mal sous l'allure olympienne de sa parole. (Rires à droite).

(Le mot *olympien*, qui restera, met le petit M. Albert Grévy en fureur. Il agite avec force sa crinière de lion empaillé et s'écrie: "Je ne suis pas si provoquant que vous!)

M. le Ministre. On s'aperçoit qu'il s'agit d'une information judiciaire. Cette information, pouvez vous la faire honnêtement, légalement? Comment vous, majorité, vous ferez une enquête contre les agents d'un gouvernement que vous soutenez! Quand vous avez été partie dans la lutte électorale, vous serez les juges! (Applaudissements à droite.)

Non, vous ne pouvez pas être des enquêteurs, car il y a quelque chose qui domine, dans ce pays, tout, même la loi; c'est la conscience publique. (Applaudissements à droite.) Si vous faisiez cette enquête, elle se dresserait contre vous.

Non, vous ne pouvez pas la faire sans violer la loi et la Constitution. (Très bien! à droite.) Si elle aboutit à la constatation de faits contre les particuliers, ce sera un empiétement sur les droits du Sénat. Vous adresserez-vous à un agent de l'autorité? vous empiéterez sur le pouvoir exécutif.

Votre enquête se heurte donc à une impossibilité morale, légale, constitutionnelle. (Très bien! très bien! à droite.) Vous pouvez la faire, maintenant; la conscience publique saura la juger.

(La gauche redouble ses hurlements. Le ministre est interrompu à chaque phrase, à chaque mot. Il attend longuement le silence et continue; nous voici aux affiches blanches:

Que nous reprochez-vous? d'avoir désigné nos candidats par des affiches blanches. Mais quand un gouvernement a des candidats, ne vaut-il pas mieux le dire ouvertement, que le faire sans l'avouer.

Ce procédé des affiches n'a rien d'incorrect; la jurisprudence du conseil d'Etat l'a sanctionné. (Bruit à gauche.) Laissons de côté cette mesquine question. (Rires à gauche.)

Vous nous reprochez d'avoir révoqué des fonctionnaires. Mais les préfets, les sous-préfets, les secrétaires-généraux, ne sont-ils pas des agents politiques, et qu'y a-t-il de plus légitime pour un gouvernement que de changer les instruments politiques qu'il trouve en arrivant au pouvoir. (Applaudissements et rires à gauche.)

Mais est-ce que MM. Ricard, de Marcère, Jules Simon, n'avaient pas révoqué 42 préfets, 78 sous-préfets, 53 secrétaires généraux?

Voix à gauche. En deux ans!

M. le ministre. Je souhaite à M. Léon Renault, s'il arrive au pouvoir, de rencontrer, pour le servir, des agents politiques et des maires aussi honorables que ceux aussi fidèles, aussi forts de l'estime publique. (Bruit à gauche)

(M. de Fourtou continue sa démonstration, en rappelant ce que faisaient les républicains, quand ils avaient le pouvoir:)

Mais vous, quand vous êtes au pouvoir que faites vous? Vous télégraphiez de Bordeaux le 13 janvier 1871, à vos préfets: Faites dans le personnel des instituteurs tous les changements qu'il faudra dans le sens républicain. (Applaudissements prolongés à droite.)

Le 21 septembre: "Envoyez-moi la liste des juges de paix à révoquer. — Ce sera fait." Et c'était fait si rapidement qu'on demandait parfois ensuite soi-même les motifs de la révocation.

De Tours, en effet, ne télégraphiait-on pas au ministère même de la justice: "20 novembre. Ai révoqué juge de paix de Valee. Quels sont donc les mots de cette révocation?" (Rires et exclamations à droite.)

Et M. Crémieux était satisfait de son œuvre, car il écrivait à ses collègues de Paris: "Les cours et les tribunaux sont bien gardés à la suite des lois sur les juges de paix sont fauchés." Et dans une autre dépêche: "Je viens de fancher six cents juges de paix." (Applaudissements et rires à droite.) Quelques jours plus tard, il était à mille huit cents

Ici, tout le monde se tourne vers M. Crémieux, assis dans la tribune du Sénat, à côté de MM. Bonet et Depeyre. Les rires et les applaudissements éclatent. M. Crémieux, qui est homme d'esprit, salue avec une certaine satisfaction. Ce petit intermède nous repose un peu du tapage haineux de tout à l'heure.

(Mais M. de Fourton est implacable. Lui aussi a fait son enquête, et il a les mains pleines de faits, qui ne sont pas à la louange des dictateurs républicains du 4 septembre.)

Vous portez la main sur les listes électorales elles mêmes; vous écrivez "procédé largement à de nouvelles additions." (Nouveaux applaudissements à droite.)

Et M. Duportal télégraphiait à M. Gambetta "Affirmez votre dictature, la France est affolée d'asservissement." (Rires et applaudissements à droite.) Et vous répondiez par le décret des inéligibilités!.... Et quand on vous disait: De quel droit vous substituez vous au pouvoir législatif, au pouvoir constituant, à la loi? Vous répliquiez: Nous sommes tout puissants, que nous avons tout renversé." (Nouvelles exclamations à droite.) C'est-à-dire: Je suis la loi parce que je l'ai violée! (Très bien! très bien! à droite.)

Jamais la France parce que je la tiens baillonnée et silencieuse. Vous n'oubliez qu'une chose, c'est que pour faire accepter de pareilles doctrines, il vous eût fallu supprimer la conscience humaine. (Vifs applaudissements à droite.—Bruit à gauche.)

Voilà ce que deviennent, entre les mains de ceux qui nous accusent, la liberté et la dignité nationale! (Applaudissements à droite.)

(La droite applaudit à tout rompre. M. de Fourtou, centant que ses adversaires sont momentanément acoublés, achève leur déroute en leur rappelant par quelles manœuvres ils cherchaient à tromper les électeurs.)

Dans des discours, dans les journaux, par la bouche de ses agents, l'opposition disait que nous voulions porter atteinte à la Constitution, alors qu'elle savait bien que cet reproche était vrai. (Rires à gauche.) Elle disait que nous voulions ramener la France à l'ancien régime; à la corvée, alors qu'elle savait bien que c'était là un vrai moyen qu'elle évoquait. (Nouveau rires à gauche.—Très bien très bien! à droite.)

Et faisant appel au plus anti-français de tous les sentiments, la peur, elle ajoutait: "Si vous vous laissez faire, si vous donnez le signal de la guerre extérieure", elle exaltait les alarmes, elle provoquait au dehors des défiances. (Applaudissements à droite.)

Mais n'a manqué à cette triste mise en scène. L'acte du 16 Mai a été représenté comme une provocation à certaines idées qui prédominent dans certains Etats de l'Europe. Des articles de journaux, partie de Paris pour l'extérieur (Voix à gauche: Et le *Times*?), revenant ensuite comme l'émanation de la presse étrangère, et se complaisant ainsi à mettre côté de la frontière leur œuvre détestable (Applaudissements à droite), les voyages des hommes d'Etat étrangers représentés comme hostiles à la France, voilà ce qu'est fait! Voilà ce qui a mis du pays ensemble la sécurité et la dignité de la France! (Exclamations et rires à gauche.

—Vive applaudissements à droite.) elle n'avait donc rien assez sou fliert (Nouveaux rires à gauche); il fallait encore qu'on spéculât sur ses tristesses! (Applaudissements à droite.)

(Cette fois, ce n'est plus un ouragan, c'est une tempête. Les gauches écument de colère. M. Gambetta paraît fou. Les mains sont levées, les cheveux hérissés, les torses secoués, on hurle, on glapit, on vocifère. M. Lockroy, pâle et tête-nue, descend de sa place et crie: "C'est un scandale!" M. Grévy le rappelle à l'ordre. M. de Fourtou achève sa phrase au milieu d'un tumulte qui n'a pas de nom.)

M. le ministre. Il fallait donc que, dans son propre sein, de la part de ses enfants, lui vint cette dernière et suprême douleur! (Applaudissements à droite.)

Dites maintenant qu'il y a en pression, intimidation, violence, oui, mais pas par nous. (Nouveaux applaudissements à droite).

Il ne faut pas s'en plaindre, d'ailleurs, car cela éclaire admirablement les résultats obtenus.

Vous aviez dit: nous reviendrons 400.

Un membre à gauche. Nous avions compté sans le vol et la fraude.

(Puis M. de Fourtou aborde sa péroraison. Ici les interruptions ont été moins violentes. La majorité confiée sous la parole du ministre, a écouté avec une quasi bienveillance:)

M. le ministre. Plus tard, pour dégager votre infaillibilité du mécompte électoral, vous avez dit que vous n'aviez pas compté sur la pression du gouvernement, et, hier encore, M. Léon Renault s'étonnait que le pays eût pu rompre le lien dont il était enveloppé.

Eh bien! moi, je retourne l'argument: N'oubliez pas que vous avez perdu 50 siéges; car, à votre langage, on croirait que vous oubliez que vous êtes les vaincus. (Applaudissements à droite.—Bruit et rires à gauche), et, pour que ce résultat ait pu se produire, après vos violences, il faut que nous ayons rencontré dans le pays un courant d'approbation bien réel.

Aussi, quand on vous voit revendiquer si bruyamment le pouvoir, on a le droit d'être un peu surpris.

On demandait, il y a quelques années, à un homme d'Etat illustre, alors au pouvoir et traitant la question de dissolution de la Chambre, on lui demandait ce qu'il ferait dans le cas où le pays renverrait la même Chambre; M. Thiers répondait: "Je crois qu'avec un gouvernement prudent et vigoureux, conservateur et ferme, en ne prenant pas l'épouvante trop facilement, et aussi avec le temps, on pourrait triompher de toutes les difficultés" (Applaudissements à droite.—Rires à gauche.)

Ne vous hâtez donc pas trop de dire que vous êtes les souverains, et ne pressez pas vos revendications.

Regarder la répartition des chiffres électoraux, vous avez en 4,300,000 suffrages, nous en avons en 3,600,000.

Vous voyez que la France se divise en deux grandes fractions à peu près égales. (Bruit à gauche.) Au lieu de chercher à opprimer l'une par l'autre, cherchons donc un peu le lien commun qui les unit.

Un membre à gauche. Il n'y en a pas. (Applaudissements ironiques à droite.)

Le ministre. Ce lien, grâce à la manière dont l'opposition a conduit la campagne électorale, est facile à saisir. Au nom de quoi vous êtes-vous présentés aux électeurs? Au nom de la Constitution attaquée, de la paix compromise, des libertés modernes menacées! Eh bien! si vous ne voulez que cela, vous n'avez pas d'adversaires. (Applaudissements à droite), et si vous portez à cette tribune d'autres revendications, vous n'avez pas de mandat. (Très bien! très bien! à droite.)

(Le dernier alinéa est net. Nous le signalons à l'attention de nos lecteurs. C'est mieux qu'une péroraison: c'est un programme, et qui a produit tout son effet.)

On peut donc dire que la presque unanimité de la nation veut le maintien d'un gouvernement d'ordre, de paix, de stabilité. (Oui! oui! à gauche.) sous l'égide du nom glorieux, qui est plus que jamais la sauvegarde de ses intérêts et de son avenir, et auquel la France entière demande, à l'heure qu'il est, de rester, sans provocation, sans compromission, sans soumission à personne et sans démission pour personne, au poste de salut social où la Constitution l'a placé, où il est et où il restera. (Applaudissements répétés à droite.—En retournant à son banc, l'orateur reçoit de nombreuses félicitations.)

Avant même que le ministre n'ait quitté le dern er degré de la tribune, les deux cents députés de la minorité sont descendus comme un seul homme. Ils entourent M. de Fourtou, qui s'essuie le front. Ils lui serrent la main et le félicitent. Pendant cinq minutes, les applaudissements et les hurrahs n'ont pas discontinué. La gauche contemple cette ovation avec impatience, et elle se hâte de réclamer le silence, pour écouter le petit-fils de Casimir Périer, qui occupe la tribune.

(A continuer.)

FEUILLETON.

LE FILLEUL D'UN MARQUIS

—PAR—

ANDRE THEURIET.

DEUXIÈME PARTIE.

Suite.

—En vérité, murmura-t-elle, je ne comprends pas.... Je cherche quelles paroles j'ai pu prononcer pour vous encourager à concevoir de pareilles idées. J'ai été aimable avec vous, comme je le suis avec tout le monde.... Je vous le répète, je ne suis pas prude, et, malgré de malentendu, vous me trouvez toujours disposée à vous traiter en ami de la maison.... Oui, ajouta-t-elle en étendant la main dans la direction de la *Jeanne*, c'est pourquoi je vous aurais toujours pour vous une très affectueuse estime....

—Assez! s'écria-t-il impatiemment,—et, sans prendre la main qu'elle lui tendait, il lui tourna le dos et redescendit rapidement le verger.

Elle resta immobile, les lèvres serrées, et le regarda fuir entre les arbres. Tandis qu'il disparaissait entre les branches emmêlées, elle ne pouvait s'empêcher de songer que c'étaient la jeunesse et l'amour sincère qui s'éloignaient d'elle avec lui; en même temps la figure austère et malingre de Sainte-Marie se levait comme un sauvage fantôme dans son imagination. Elle fut prise d'un léger frisson et secoua les épaules.—Enfin! soupira-t-elle....—Puis, relevant du bout des doigts ses jupes que mouillait la rosée du matin, elle revint lentement, la tête basse et les sourcils froncés, vers la maison de son père.

Pendant ce temps Laurent foyait droit devant lui à travers les labours, les broussailles et les taillis. Il ne sentait pur rien rôtir le soleil devenu plus ardent, ni les ronces qui lui piquaient les jambes, ni les brindilles qui lui fouettaient le figure. Il était poussé par une force, par un besoin de fatiguer son corps, d'assourdir ses oreilles avec le bruissement monotone des feuilles sèches et le murmure des branches frissonnées. Il avait mal au cœur et gonflé, le cerveau bouillonnant, il s'enfonçait toujours plus avant dans la forêt. A la fin ses jambes et ses poumons le trahirent, il dut s'asseoir, se laisser tomber comme un plomb dans les fougères rousses où il enfonçait sa tête.

—C'était un rêve.... un rêve.... un rêve!—Voilà les seuls mots qui battaient dans son cerveau en ébullition, stériles et infatigable. Un rêve! c'était tout ce que Bertile avait trouvé à lui dire, et elle l'avait congédié en lui faisant l'aumône d'une promesse d'amitié bonne, à coupe en jette un morceau de pain à un mendiant. Après les amertumes de la matinée, c'était le dernier affront, et le plus sanglant, de la part de celle dont il était si irritable, lui qui, depuis son enfance, s'était bercé de tant de songes orgueilleux, en lui avait fait boire coup sur coupe le vin de la vie, des calices d'humiliation.... C'était bien la peine d'échafauder des rêves de gloire et de fortune, pour tomber en fin de compte au rang d'un décavé qui n'avait pas même une naissance régulière et ne pouvait porter que le nom de sa mère! Tout lui manquait du même coup: ses illusions de jeunesse, son admiration pour le marquis, son amour pour Bertile et sa confiance en lui-même. Il ne voyait rien autre et ne se sentait plus aucun courage, qu'allait-il devenir? Que faire dans une société où la loi même ne le tolérait que par grâce et où le moindre gueux qui ne crignait sa place au soleil? Si encore, comme Sainte-Marie, il avait eu pour se soutenir une foi religieuse; mais non, il était jusqu'aux moelles un enfant du siècle, et il hurlait non dévir à la possession du paradis, mais de vivre sur terre, de jouir pleinement de ses sens, de posséder celle qui, seule, avait fait un premier trou dans son cœur endurci, et qui, en le quittant, l'avait laissé plus vide et plus désolé, et, sentant qu'en un jour toutes les choses dont il avait fait ses pointe d'appui croulaient en même temps, il restait étendu à terre comme un vieux t